

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE2024-09-26_ 068/566
Du 26 SEPTEMBRE 2024 à 18 heures 30	
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 1 Absents non excusés sans procuration 1 Objet : Cession parcelle BC 203 au Département du Gard	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle ; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; DESPROGES Marcel Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme BERLINE Marion ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absente excusée sans procuration : Mme DUSSAUT Florence Etait absent non excusés sans procuration : M. SERVILE Marc

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

La parcelle section BC n° 203 d'une superficie de 562 m², est nécessaire aux travaux d'aménagement de la RD 40 ainsi que pour l'aménagement de la voie verte.

La Commune a été sollicité par le Département du Gard, tout d'abord en juin 2023 pour une cession partielle de cette parcelle pour l'aménagement de la voie bus, puis en juin 2024 pour une cession totale de cette parcelle qui est également nécessaire pour la réalisation de la continuité de la voie verte de Caveirac à Nîmes.

Considérant que cette parcelle en état de landes, en zone N du PLU ne présente aucun intérêt pour la Commune.

Considérant, par contre que cette parcelle va permettre un aménagement sécuritaire sur la Route Départementale 40 ainsi que la continuité de la voie verte jusqu'à Nîmes et de ce fait présente un intérêt général.

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme du 8 août 2023.

Vu la lettre valant avis du domaine en date du 22 août 2024.

Monsieur Guerre propose la cession de la parcelle section BC n° 203, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, tel que demandé par le Département du Gard.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE : de la cession au Département du Gard de la parcelle BC 203, d'une superficie de 562 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'acte de cession et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A Caveirac le, - 1 OCT. 2024

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>